



02, rue Jean Lafauve
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

MAIRIE de LODDES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six février deux mille dix huit à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-France AUGIER, Maire.

Convocations : 31 janvier 2018

Présents : Mesdames AUGIER, POIVEY ; Messieurs AUGIER, BELOT, COURTINE, JOSSELIN, PELIN.

Pouvoirs : Bernadette DUVERGER à Bernard PELIN ; Jean-Marc MESTAYER à Michel BELOT ; Jean MEPLAIN à Alain COURTINE.

Nombre de conseillers municipaux : 7

Secrétaire de séance : Danièle POIVEY.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PEUT DONC VALABLEMENT DELIBERER.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 NOVEMBRE 2017 ;

Madame le Maire propose au vote du conseil municipal le compte-rendu du 28 novembre 2017. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

PROJETS 2018 POUR DEMANDE DE SUBVENTIONS ;

Madame le Maire informe les élus que l'estimation des travaux de voiries par la société BTM s'élève à environ 30.000€, étalés éventuellement sur deux ans, avec une subvention départementale possible de 9000€. Les différents devis sont présentés et détaillés comme suit :

- Secteur 1 : Ferme des Dagands et Plaine des Dagands ;
- Secteur 2 : Quirielle
- Secteur 3 : Lafayette.

Jean-Yves VERNISSE estime les travaux de décaissements à 13.000€. Il conviendrait donc de partir sur une base de 45.000€ de travaux.

Madame le Maire demande si le conseil municipal accepte d'intégrer les travaux de voiries dans le budget 2018.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le projet voirie 2018 tel que présenté, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, **DEMANDE** la subvention Départementale de l'Allier et **CHARGE** Madame le Maire d'engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet..

DELIBERATION ACCEPTANT LA MISE EN DEPENSE PARTIELLE DU LOGICIEL COSOLUCE EN INVESTISSEMENT ;

Madame le Maire explique que, pour la deuxième année consécutive, le logiciel Cosoluce de la Mairie peut être réglé en partie en investissement pour 374.96€ HT (449.95€ TTC) permettant à la commune de récupérer la TVA.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTTE** de régler le logiciel Cosoluce en partie en investissement pour 374.96€ HT (449.95€ TTC) et **DONNE** tous pouvoirs administratifs à Madame le Maire pour réaliser cette opération.

DELIBERATION APPROUVANT LE DEVIS DE PROTECTION INCENDIE BOURBONNAISE CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE 3 EXTINCTEURS C02 DE PLUS DE 10 ANS;

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que la Société PIB de LAPALISSE intervient chaque année afin de procéder au contrôle des extincteurs et propose dans son rapport le remplacement de trois extincteurs de plus de 10 ans.

Madame le Maire soumet au conseil municipal le devis d'un montant de 306.30€ HT (367.56€TTC).

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le devis de la société PIB de LAPALISSE d'un montant de 306.30 HT (367.56€ TTC).

SDE 03: DEMANDE D' EXTENSION DE RESEAU DE DISTRIBUTION D' ELECTRICITE ;

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le SDE 03 a été sollicité pour la réalisation d'une extension du réseau électrique pour un coût de 8070€ HT (soit 60% du coût des travaux à charge pour le demandeur de la contribution) pour la construction de locaux agricoles.

Pour la réalisation de ces travaux, le SDE 03 indique qu'une prise en charge par la commune peut être envisagée.

La discussion s'engage :

- Une délibération datant du 4 septembre 2009 stipulant que « *le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la participation des propriétaires fonciers pour le financement des voiries et réseaux publics* »,
- Il s'agit d'un projet privé qui ne peut pas être pris en charge par la collectivité qui risquerait de créer un précédent,
- La commune de LODDES n'a pas les ressources financières nécessaires pour ce type de dépenses.

Les membres du conseil municipal, **9 voix « pour » 1 « abstention »**, **REFUSENT** la prise en charge de la contribution pour la réalisation de ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire a reçu une demande d'aide de l'Association Culture et Patrimoine afin de l'aider dans la réalisation de ses projets : le conseil municipal, **6 voix « pour » et 4 voix « contre »** **APPROUVE** la subvention de 50€.

Point sur le recensement en cours: à ce jour, 120 des 130 logements ont été recensés.

Démontage des panneaux photovoltaïques aura lieu début février.

Les élus n'ayant plus de questions, Madame le Maire lève la séance à 21h35.

MF AUGIER

M. BELOT

O.JOSSELIN

J.MEPLAIN

D.POIVEY

B.DUVERGER

B.PELIN

A.COURTINE

JM.MESTAYER

A.AUGIER